

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2012

### RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et du règlement de fonctionnement pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31/12/2011, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

# CHAPITRE I - SITUATION ET ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La situation de l'association n'a pas changée au regard des missions qui lui sont confiées.

Les établissements et services gérés par le CDSEA sont toujours :

- un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) et son Service d'Education Spécialisée et de Soin à Domicile (SESSAD) financés par l'Assurance Maladie et contrôlés par l'Antenne Régionale de Santé d'Ile de France (ARS).
- Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) financée et contrôlée par le Conseil Général de l'Essonne.
- Des services d'Aide Educative à Domicile (AED) dans les antennes d'Evry, Corbeil, Vigneux, St Michel sur orge, Savigny et Grigny financés et contrôlés par le Conseil Général de l'Essonne.
- Un Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale pour adultes handicapés mentaux (SAIS) financé et contrôlé par le Conseil Général de l'Essonne.

Le siège de l'association est situé à Courcouronnes, il est financé sur le budget des établissements et services (à hauteur de 2.98% des charges brutes) et contrôlé par le Conseil Général de l'Essonne. Il convient de noter que le siège s'est vu renouveler son autorisation de fonctionnement pour la période 2012-2016. Le dossier de renouvellement et son autorisation sont tenus à la disposition des administrateurs au siège de l'association.

### Activité des établissements et services :

L'ITEP est conventionné pour accueillir 60 enfants des deux sexes âgés de six à seize ans, 36 en internat et 24 en externat avec un internat de week-end. L'activité annuelle s'établit à 11 990 journées effectuées (+32) avec un excédent important pour l'externat (+151), minimal pour l'internat (+6) et un déficit significatif pour l'internat de week-end (-125). Il convient d'ajouter une nouvelle difficulté dans le processus d'admission, la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) ne nous adressant plus aucun dossier ni aucune notification. Cette modification de fonctionnement a engendré un déficit d'activité sur le dernier trimestre 2011.

- Le SESSAD est conventionné pour 22 enfants ou adolescents âgés de zéro à vingt ans et est financé par forfait au douzième. Dans la réalité ce service accueille des enfants âgés de six à seize ans conformément à l'ITEP, la réalisation de l'activité est garantie par une liste d'attente et le nombre d'actes est conforme aux prévisions.
- **La MECS** est conventionnée pour accueillir 24 adolescents des deux sexes âgés de dix à dixhuit ans en internat et six jeunes femmes majeures (18-21 ans) en appartements partagés. L'activité réalisée est conforme aux prévisions et s'établit à 10 402 journées (94.74% du théorique).
- Les SAEMF sont conventionnés pour 920 mesures éducatives (23 par éducateur) et pour un poste éducatif en soutien du collège Jean Villard à Grigny.
  - L'activité réalisée s'établit à 317 789 journées (94.64% du théorique) et est assez fortement déficitaire (- 9 381 journées).
  - Ce déficit est la conséquence d'une diminution de la sollicitation de nos antennes par les services départementaux déjà observée lors des trois dernières années. Hormis l'antenne de St Michel sur orge (+1 095), tous les autres services sont concernés par cette chute de l'activité : -1 020 pour Grigny, -1 947 pour Evry, -709 pour Corbeil, -6 291 pour Vigneux et -509 pour Savigny.
- Le SAIS est conventionné pour 20 adultes en service d'hébergement et 21 adultes en service d'accompagnement. Son activité est relativement stable et supérieure aux prévisions de 60 journées pour l'hébergement (96.37% du théorique) et de 66 journées pour l'accompagnement (95.89% du théorique).

L'évolution de l'activité de l'association reste conforme à ce que nous avions déjà pu observer lors des trois dernières années. Nous constatons que la baisse des mesures qui nous sont adressées se confirme au point de fragiliser nos services d'AED comme ceux de l'ITEP.

Il est important de souligner que ce mouvement s'accompagne également d'une modification significative du profil et des besoins des personnes qui sont adressées dans nos services. Les données concernant les personnes prises en charge par notre association sont détaillées et à disposition dans les différents rapports d'activité des établissements et services.

#### Les ressources humaines :

Au 31 décembre 2011, l'association compte 194 salariés, 178.35 Equivalents Temps Plein.

La technicité de nos salariés est plutôt bonne puisque l'indice moyen de début de carrière est de 483.69 points. Le GVT moyen est de 22% et l'ancienneté moyenne dans l'association est de dix ans.

Les départs de salariés sont au nombre de seize (8.24% de l'effectif associatif) dont neuf démissions, quatre ruptures conventionnelles, deux licenciements et un départ en retraite. L'ITEP est l'établissement le plus concerné par ces mouvements de personnels puisque huit salariés sont partis en cours d'année, les services d'AED comptent cinq départs.

Le taux de maladie moyen est de 4.68%, conforme à celui de 2010. L'ITEP est l'établissement avec le taux le plus important (6.89% contre 7.59% en 2010). Il convient de préciser que les longues maladies (plus de trente jours consécutifs) représentent 67.17% des absences totales. Le taux de maladie le plus faible est dans les services d'AED et s'établit à 2%.

L'association a eu un conflit à gérer au tribunal prud'homal en 2011 alors qu'elle n'en avait pas eu depuis plusieurs années.

Le climat social dans l'association reste bon et les salariés sont toujours très intéressés par leurs missions et attachés à la vie dans leurs services. Néanmoins nous avons pu constater un malaise grandissant quant à des conditions de travail qui se compliquent et des évolutions salariales qui restent figées. Bon nombre de nos collaborateurs ont vu leur pouvoir d'achat diminuer lors des trois dernières années et les plus jeunes salariés sont quelquefois dans des situations très précaires. Cette situation peut de détériorer rapidement si nos projets de travail sont mis à mal par une commande publique changeante et peu claire.

Les Instances Représentatives du Personnel jouent pleinement leur rôle en nous faisant part d'un climat qui pourrait devenir délétère et questionnent l'association sur son action et sa stratégie envers la puissance publique. Pour autant, le dialogue reste constructif et nous avons pu mettre en place un plan d'égalité Hommes-Femmes au travail ainsi qu'un plan de suivi pour les salariés soumis à la pénibilité.

Pour conclure, l'association a pleinement conscience des enjeux liés au maintien d'un climat social apaisé, condition essentielle à la garantie d'une qualité des prestations offertes dans ses services.

## CHAPITRE II - ÉVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La situation concernant l'activité de l'association ne s'est pas améliorée notamment pour l'ITEP et les services d'AED.

L'ITEP ne reçoit désormais plus aucun document de la MDPH concernant les admissions ou les situations en cours de renouvellement.

Seules les familles sont rendues destinataires des notifications et ne savent, bien souvent, que faire d'un tel document.

Non seulement les admissions sont compliquées par l'incapacité de certaines familles à effectuer les démarches nécessaires à l'admission de leur enfant en ITEP, mais les renouvellements de mesures occasionnent d'importants retards de paiement dus à l'absence de notification suspendant les règlements de la Sécurité Sociale.

Cette situation nouvelle s'illustre par un accroissement important des créances affectant la trésorerie de l'association significativement.

Les services d'AED restent globalement fragilisés par des demandes très fluctuantes et globalement insatisfaisantes.

Nous notons des demandes concernant plus particulièrement un public adolescent ou préadolescent au détriment de plus jeunes enfants.

Cette tendance qui semble s'affirmer affecte le projet des services en grande partie orienté sur un volet préventif et un travail d'accompagnement à la parentalité.

Pour finir, les services départementaux proposent de retenir un taux d'activité à 100% pour les services d'AED dans le cadre des budgets alloués en 2012.

Compte tenu du nombre de mesures qui nous sont proposés, une telle décision revient à organiser le déficit de nos services.

L'association a fait valoir son désaccord dans le cadre des procédures contradictoires tout en ne se faisant guère d'illusions quant à l'issue de ces recours.

# CHAPITRE III - ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE L'ASSOCIATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Si notre association reste reconnue dans sa capacité à gérer et organiser des activités sociales et médico-sociales et pour la qualité des prestations proposées par ses services aux usagers, elle n'est pas pour autant garantie d'une pérennité quelconque quant à son champ d'intervention actuelle et encore moins de perspectives de développement de ses activités.

La reconnaissance du CDSEA par les services publics est incontestable et le renouvellement du siège en est une illustration.

La qualité des prises en charges dans nos différents services n'est également pas contestée et régulièrement reconnue par les autorités de contrôle.

Pour autant les restrictions budgétaires et la réorganisation des schémas territoriaux s'effectuent dans un contexte de forte crise économique et financière.

Cette période est assez propice au « faire avec la même chose si ce n'est avec moins ».

Nos services d'AED sont déjà directement confrontés à cette réalité.

L'extension de nos territoires d'interventions, l'évolution d'un public adolescent plus en crise, la croissance des procédures et des rotations de mesures sont autant de facteurs qui contribuent à modifier en profondeur nos modalités de prises en charge.

Aujourd'hui, les personnels s'épuisent dans ces adaptations successives dont ils ne comprennent pas toujours le sens ou les orientations politiques.

Dans un contexte salarial très défavorable dans lequel bon nombre de nos collaborateurs voient leur pouvoir d'achat se restreindre, cet épuisement risque bien de générer une insatisfaction générale préjudiciable au climat social de l'association et à une mise en œuvre cohérente de nos projets.

Il est donc important de communiquer avec nos salariés qui restent notre principale ressource pour mener à bien notre action.

Il est surtout primordial de communiquer avec les services départementaux afin de pouvoir clarifier la commande publique qui reste actuellement relativement floue.

Des courriers ont été adressés dans ce sens, un rendez-vous avec la vice-présidente du Conseil Général et la direction de la protection de l'enfance a déjà été organisé dans lequel nous avons questionné la relation entre le secteur associatif et les services départementaux.

Mme CAMPION a réaffirmé sa volonté politique de consulter le secteur associatif dans la réflexion et l'élaboration d'orientations départementales.

Nous avons demandé la mise en place rapide de réunions de travail réunissant les services du Conseil Général et ceux du CDSEA sur la question de l'organisation de l'AED sur le territoire essonnien.

Pour l'ITEP, les enjeux sont de plusieurs natures :

- Coût de structure nettement supérieur à la moyenne nationale (entre 25 et 30%), laissant craindre une application stricte des tarifs plafonds en 2015,
- Importance accrue de l'évaluation externe prévue en 2014,
- Négociation d'un bail emphytéotique avec le Conseil Général,
- Reconstruction des « ALGECOS »,
- Mise aux normes d'accessibilité.

Compte tenu de la nature des enjeux et du contexte économico-politique, l'association demande à contractualiser un Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS d'Ile de France.

Nous prenons l'engagement de ramener progressivement le coût de structure en adéquation avec la moyenne régionale en restant supérieur de 15 % à la moyenne nationale. Dans le même temps, nous nous engageons dans un processus d'amélioration continue de la qualité afin de préparer au mieux l'évaluation externe qui devra justifier les coûts de notre service.

La négociation d'un bail emphytéotique avec le Conseil Général est indispensable pour l'association qui pourrait alors entreprendre librement les futurs travaux indispensables de mise aux normes et de reconstruction des « ALGECOS ».

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec les services du patrimoine et ceux de l'ARS territoriale dans lesquelles nous avons défendu le fait que le coût annuel du bail ajouté au coût d'entretien devront être contenus dans l'enveloppe de financement dont nous disposons actuellement.

Un récent courrier du Président du Conseil Général vient confirmer le fait que les services départementaux seront vigilants et feront en sorte de ne générer aucun surcoût.

Dans le même temps, l'antenne territoriale de l'ARS nous soutient dans notre projet de reconstruction des « ALGECOS » et dans notre démarche de qualité.

Le financement de ces démarches ne pourra être pérennisé que dans le cadre d'un CPOM qui permettrait à l'association de disposer de ses excédents pour les affecter au projet pluri annuel.

Malgré le soutien inconditionnel de l'antenne territoriale, il convient de préciser que l'incertitude demeure quant à la décision de l'ARS régionale qui ne s'est toujours pas positionnée.

L'association poursuit donc sa campagne de communication et s'apprête à constituer le dossier menant à la conclusion d'un CPOM.

Dans le même temps, nous demandons aux salariés de l'ITEP et du SESSAD de s'investir dans la démarche d'amélioration de la qualité qui est un élément indispensable en vue de la pérennisation de ces deux services. Ce processus devra également servir de base de réflexion quant à l'évolution du public orienté en ITEP et l'adaptation permanente de notre fonctionnement.

Il convient d'ajouter que le fonctionnement de la MDPH de l'Essonne, qui ne nous adresse plus la

moindre notification de prise en charge, ajoute une difficulté supplémentaire à l'ITEP dont l'activité est fragilisée.

La MECS de MORSANG est également confrontée à des difficultés liées, en grande partie, au difficile équilibre entre prises en charges individuelles et collective.

Si la mission de cet établissement est, conformément aux valeurs de notre association, d'accueillir des adolescents en grande difficulté, il n'en reste pas moins que nous devons rester sans cesse vigilants à la constitution et à l'équilibre des groupes de jeunes hébergés de manière à garantir la sécurité de tous et de permettre une mise en œuvre cohérente des projets de chacun.

La réalisation de l'activité de cet établissement est donc conditionnée à des procédures d'admissions efficaces et claires vis-à-vis de l'autorité de tarification qui met une pression importante pour que notre service héberge prioritairement les adolescents les plus en difficulté.

La mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité devra permettre aux professionnels de cet établissement de questionner le fonctionnement actuel au regard de l'évolution des politiques territoriales et des besoins du public accueilli.

Cette mise en perspective est fondamentale pour adapter notre service, et sans doute nos réponses, à la diversification des besoins nouvellement identifiés.

L'association porte un intérêt particulier à la mise en œuvre d'un nouveau projet de service qui devra envisager une organisation plus innovante, diversifiée et appropriée aux besoins des usagers.

Il convient d'ajouter qu'une étude concernant la mis aux normes d'accessibilité doit être menée conjointement avec les services du Conseil Général en 2013.

Notre association a déjà fait une étude préalable qui met en exergue que l'application de cette loi engendrerait des travaux tellement importants que nous aurions intérêt à vendre la propriété de MORSANG pour nous installer dans de nouveaux locaux.

Nous attendons le positionnement de l'administration quant aux modalités d'application de cette loi qui devrait engendrer des coûts démesurés au regard de la capacité actuelle des financements publics.

Le SAIS est sans doute le service le moins touché par l'évolution de son activité.

Pour autant, le vieillissement des adultes accueillis et la fragilité des ressources associatives dans le domaine du handicap adulte mobilisent la réflexion du personnel.

Ces deux facteurs méritent d'être investigués lors de la mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité.

Ce service doit sans doute renforcer le réseau partenarial qu'il a toujours su développer pour palier à son relatif isolement dans une association plus orientée dans le champ de la protection de l'enfance.

L'équipe de professionnels, très consciente de cette fragilité, a développé un travail de réseau qui lui confère aujourd'hui une représentation territoriale très positive.

L'association entend conserver et renforcer cet atout en valorisant la qualité de ce service dans l'actualisation et la réécriture de son projet pour 2014.

Enfin, le siège de l'association repose beaucoup sur la capacité d'adaptation des deux salariés qui dépassent largement leurs prérogatives de comptables.

Depuis trois ans, l'évolution permanente et la complexification du volet administratif des Ressources Humaines nous amène à construire sans cesse de nouveaux outils de gestion.

Les orientations des politiques publiques laissent penser que la gestion administrative sans cesse plus chronophage devra être centralisée en grande partie dans les sièges des associations qui n'ont cessé de se développer lors des dernières années.

Conscients de ces évolutions, nous avons décidé de renforcer les compétences des deux salariés du siège pour lesquels des formations sont prévues.

Pour autant, l'association a conscience du handicap de sa taille intermédiaire et du retard pris dans la création de son siège qui reste sous-dimensionné au regard des exigences actuelles.

Dans un contexte économique et financier peu propice au développement, l'association privilégiera et étudiera toute opportunité de partenariats avec d'autres sièges associatifs si cela devait être nécessaire.

C'est dans ce contexte particulier que l'association envisage la possibilité de rapprochement avec d'autres Sauvegardes qui pourrait nous offrir une meilleure représentation politique, une meilleure efficience de nos projets et la garantie d'un développement mieux maîtrisé.

Les administrateurs du CDSEA vont travailler ensemble lors d'un séminaire pour définir une stratégie cohérente pour l'avenir de l'association.

Aucune décision ne sera prise dans la précipitation, l'éventualité d'un rapprochement sera présentée aux personnels du CDSEA et devra permettre une amélioration sensible de nos actions actuelles et futures tout en maintenant la culture de notre organisation.

#### **CHAPITRE IV - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

L'incertitude majeure, pour notre association, réside dans l'évolution de la commande publique et la stabilité du financement de nos activités.

La crise de la dette publique n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement et les relations de nos autorités de tarification et de contrôle.

La rigueur budgétaire imposée aux services de l'état comme à ceux du département conduit à une crispation des relations avec les associations plus considérées aujourd'hui comme prestataires que comme partenaires.

Nous constatons une rigidité accrue dans les modalités de financements et de contrôles qui laissent craindre une dégradation de nos relations avec la puissance publique.

Nous défendons l'idée qu'un partenariat entre les différents acteurs reste indispensable au maintien d'une action médico-sociale de gualité.

Nous entendons participer, aux côtés des collectivités publiques, aux efforts de rationalisation budgétaire lorsque ceux-ci sont indispensables tout en restant préoccupés par le maintien essentiel de la qualité des prestations offertes aux usagers de nos services.

De ce point de vue nous craignons l'application de tarifs plafonds, par catégorie d'établissements et/ou de services, envisagés par la puissance publique dès 2015.

Nos services associatifs se situent dans une fourchette haute de financements (entre 10% et 30% supérieurs aux moyennes nationales).

Les coûts de nos services résultent, pour une grande partie, de taux d'encadrement éducatifs et de technicité élevés.

Nous défendons l'idée que cette richesse est essentielle à la production d'un service de qualité.

C'est pourquoi l'association doit entrer rapidement dans un processus d'amélioration continue de la qualité, seul gage d'un maintien de nos financements et d'une pérennisation de nos emplois actuels.

Nous nous inquiétons également du devenir des procédures d'appels à projets qui risquent bien de prendre la forme de simples appels d'offres sous la pression économique actuelle.

Nous défendons là aussi que le secteur associatif doit occuper la place qu'il a toujours tenu dans un esprit créatif et participatif.

Compte tenu de la forme des appels à projets, (important travail de prospection dans un délai bien souvent très court), les petites et moyennes associations semblent aujourd'hui très désavantagées par rapport aux grosses associations ou groupes qui ont créé de véritables pôles de réponses aux appels à projets.

C'est la raison pour laquelle notre association réfléchit aujourd'hui à l'éventualité d'un rapprochement avec d'autres Sauvegardes franciliennes permettant à nos associations de développer des projets plus pertinents et mieux adaptés aux besoins des publics les plus défavorisés.

Il convient d'ajouter un risque financier concernant le transfert des organismes de prévoyance et l'application de la réforme de retraites qui ont pour conséquence une dette de 122 000 euros réclamée par le groupe MORNAY depuis plus d'un an déjà.

L'association poursuit avec insistance sa demande de transfert des dossiers entre le groupe MORNAY et AG2R qui accepterait de constituer ces provisions en récupérant celles déjà constituées avant la réforme.

Nous refusons de paye cette somme au groupe MORNAY qui tarde à nous répondre mais le risque

financier est bien réel.

L'association a évidemment informé les services de l'état et du département de ce litige, ceux-ci restant bien silencieux.

## CHAPITRE V EXPOSE SUR LES RESULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Le compte de résultat consolidé se solde par un excédent de **294 767.69** € (366 829.59 € en 2010) pour un budget global de 10 961 420.77 €, soit 2.69% d'économies réalisées contre 5% en 2010.

Tous les établissements et services de l'association présentent un résultat excédentaire après reprise de la réserve de compensation pour le SAEMF de Vigneux, initialement déficitaire.

Hormis le SAEMF de St Michel/Savigny et le SAIS, tous les excédents sont inférieurs à ceux de 2010. Cette baisse correspond essentiellement à une chute de l'activité dans les services de l'association conjuguée à des enveloppes de reconduction restreintes.

Les charges courantes (chapitres 60, 61) sont en diminution de 24 944 € par rapport à 2010 et de 36 391 € par rapport à 2009. Ces charges sont les seules sur lesquelles nous pouvons agir pour une meilleure maîtrise des coûts et sont les seules à être directement liées à l'activité des services.

Les charges de personnels et autres services extérieurs (chapitres 62, 63 et 64) s'établissent à 8 808 223 € en diminution de 107 079 € par rapport à 2010 et en augmentation de 74 997 € par rapport à 2009 (+0.86% en deux ans). Cette relative stabilité des charges de personnel s'explique par une politique de recrutements adaptée à la baisse d'activité et à la stagnation conventionnelle des salaires.

Le chapitre 65 n'augmente que de 18 675 € pour s'établir à 318 344 €.

Les charges financières sont en légère baisse pour s'établir à 5 084 €.

Les charges exceptionnelles et les dotations (chapitres 67 et 68) atteignent 488 700 € contre 722 737 € en 2010. La diminution s'explique en grande partie par une dotation exceptionnelle de 200 000 € en 2010 correspondant au produit d'un bien immobilier pour le SAIS.

Globalement les charges s'établissent à 10 997 509 € contre 11 295 890 € en 2010, en diminution de 2.64%.

Les produits de gestion courante s'établissent à 328 969 € contre 313 729 € en 2010.

Les produits en atténuation des charges salariales s'établissent à 242 651 € contre 279 694 € en diminution de 13.24 %.

Les produits financiers, exceptionnels et les reprises de provisions s'établissent à 594 750 € contre 721 044 € en diminution de 17.52%.

Les recettes liées à la tarification s'établissent à 10 125 906 € en diminution de 222 346 €, - 2.15%.

Globalement l'analyse du compte de résultat montre que l'association a su s'adapter à la nouvelle baisse de son activité dans une posture très défensive.

## L'analyse du bilan.

Le fonds de roulement d'investissement est excédentaire de 1 506 275 € contre 1 479 184 € en 2010. La situation est toujours bonne compte tenu d'un très faible taux d'endettement (3.60% des fonds stables) et d'un taux de vétusté des immobilisations plutôt bon à 24%. Il faut noter que cet avantage nous permettra prochainement de financer en grande partie la réfection des ALGECOS à l'ITEP.

Le fonds de roulement d'exploitation est excédentaire de 2 220 633 € en baisse de 135 937 € par rapport à 2010 sous l'effet conjugué de reprises de provisions et d'excédents moins importants. Ce fonds de roulement bénéficie toujours de réserves conjoncturelles qui pourraient être reprises en grande partie lors de la reconstruction des ALGECOS de l'ITEP.

Le besoin de fonds de roulement se chiffre à 82 714 € contre un excédent de 399 895 € en 2010. Les créances concernant le financement de l'activité augmentent de 482 337 €, dont 452 497 € pour l'ITEP de Brunehaut. Le nouveau fonctionnement de la MDPH qui ne nous adresse plus les notifications est en grande partie à l'origine de cette situation.

La trésorerie globalisée est évaluée au 31 décembre 2011 à 3 631 173 € contre  $4\ 235\ 649$  € en 2010, en diminution de  $604\ 476$  € (-14.27%).

Globalement la situation financière de notre association reste bonne même si nous pouvons constater une dégradation rapide par rapport à 2010. Il convient d'ajouter que si le projet de reconstruction des ALGECOS pour l'ITEP se réalise, la trésorerie de notre association sera rapidement mise à l'équilibre.

# CHAPITRE VI - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUEL

# **COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIF CONSOLIDE 2011**

CHARGES	2011	2010	PRODUITS	2011	2010
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
ACHATS & FOURNITURES 60	465 682,92	467 627,75	PRODUITS 70	22 094,30	23 999,45
SERVICES EXTERIEURS 61	911 475,94	884 587,57	PRODUITS DE LA TARIFICATION 73	10 125 906,44	10 348 252,33
AUTRES SERVICES EXTERIEURS 62	430 235,53	479 223,50	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 75	306 875,14	289 729,65
IMPOTS & TAXES 63	639 209,25	650 111,38		0,00	
SALAIRES & CHARGES 64	7 738 778,35	7 785 967,16	PRODUITS ATTENUATION SALAIRES 6419	242 651,02	279 694,41
AUTRES CHARGES DE GESTION 65	318 344,10	299 668,54		0,00	
CHARGES FINANCIERES 66	5 083,65	5 966,90	PRODUITS FINANCIERS 76	39 419,31	26 219,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES 67	15 968,57	218 311,32	PRODUITS EXCEPTIONNELS 77	53 687,04	297 976,82
DOTATIONS 68	472 731,07	504 426,28	REPRISE DE PROVISIONS 78	501 643,82	396 847,45
CHARGES	10 997 509,38	11 295 890,40	PRODUITS	11 292 277,07	11 662 719,99
REPRISE DE DEFICIT N-2			REPRISE EXCEDENT N-2		
TOTAL CHARGES ASSOCIATIVES	10 997 509,38	11 295 890,40	TOTAL PRODUITS ASSOCIATIFS	11 292 277,07	11 662 719,99
EXCEDENT CONSOLIDE	294 767,69	366 829,59	DEFICIT CONSOLIDE	0,00	0,00

# **BILAN - EXERCICE 2011 (N)**

# CDSEA - CONSOLIDE

ACTIF	(1)	(2)	(1-2)	(1-2) EN %		(1)	(2)	(1-2)	( 1-2 ) EN %
	N N	N-1	ECARTS		PASSIF	N N	(	` ,	` ,
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 021 €	16 993 €	-3 972 € -30,50%		FONDS ASSOCIATIFS	1 434 600 €	1 434 600 €	ECARTS 0 €	
IMMO. CORPORELLES BRUTES :		4 972 530 €	40 286 €	0.80%	RESERVES (SAUF TRESORERIE)	1 226 925 €	1 212 836 €	14 089 €	1,15%
- C/211 C/212 TERRAINS	0€	4 972 550 €	40 200 €	0,00%	RESERVES (SAUF TRESORERIE)  RESERVE TRESORERIE C/10685	898 884 €	894 788 €	4 096 €	0,46%
	1 687 394 €			0.040/					
- C/213 C/214 CONSTRUCTIONS - C/215 INST.TECH.MAT.OUTIL.		1 724 726 € 1 006 024 €	-37 332 € 14 533 €	-2,21% 1.42%	REPORT A NOUVEAU (EXCEDENT) RESULTAT EXERCICE (EXCEDENT)	340 620 € 294 768 €	317 636 € 366 830 €	22 984 € -72 062 €	6,75% -24,45%
- C/215 INST.TECH.MAT.OUTIL.	2 304 865 €		63 085 €	2.74%	SUBVENTION INVESTISSEMENT	294 / 60 €	0€	-72 002 €	-24,45%
5.2.5.1.5.1.	4			2,74%					40.400/
- C/231 IMMO.CORPO.EN COURS	0€	0€	0€		PROVISIONS (SAUF TRESORERIE)	91 448 €	80 030 €	11 418 €	12,49%
AMORTISS. IMMO. CORPORELLES :		3 784 707 €	32 358 €	0,85%	PROVISION TRESORERIE	0 €	0€	0€	
- TERRAINS	0€	0€	0€			0 €	0€	0€	
- CONSTRUCTIONS		1 396 666 €	-68 507 €	-5,16%	COMPTE LIAISON INVESTISSEMENT	0 €	0€	0€	
- INST. TECH. MAT. OUTIL.	807 266 €	774 513 €	32 753 €	4,06%	COMPTE LIAISON FONCTIONNEMENT	22 271 €	86 197 €	-63 926 €	-287,04%
- AUTRES		1 613 528 €	68 112€	4,05%	COMPTE LIAISON TRESORERIE	0€	0€	0€	
- IMMO. CORPO. EN COURS	0€	0€	0€			0 €	0€		
IMMO. CORPORELLES NETTES :	1 195 751 €	1 187 823 €	7 928 €	0,66%	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	594 913 €	657 316 €	-62 403 €	-10,49%
- TERRAINS	0€	0€	0€						
- CONSTRUCTIONS	359 235 €	328 060 €	31 175€	8,68%					
- INST. TECH. MAT. OUTIL.	213 291 €	231 511 €	-18 220 €	-8,54%	EMPRUNTS SAUF BANQUE CRED.	99 479 €	118 968 €	-19 489 €	-19,59%
- AUTRES	623 225 €	628 252 €	-5 027 €	-0,81%	BANQUE CRED. + CONC.BANC.COUR.	0 €	51€	0€	
- IMMO. CORPO. EN COURS	0€	0€	0€						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	58 978 €	59 427 €	-449 €	-0,76%					
COMPTE LIAISON INVESTISSEMENT	0€	0€	0€		DETTES FOURNISSEURSS	262 981 €	177 387 €	85 594 €	32,55%
COMPTE LIAISON FONCTIONNEMENT	22 261 €	86 197 €	-63 936 €	-287,21%	DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 233 193 €	1 253 592 €	-20 399 €	-1,65%
COMPTE LIAISON TRESORERIE	0€	0€	0€						
STOCKS ET EN COURS	0€	0€	0€						
AVANCES ET ACOMPTES	3 753 €	639 €	3 114 €	82,97%					
CREANCES REDEVABLES ET C/ RATT.	1 590 788 €	1 108 451 €	482 337 €	30,32%	AVANCES ET ACOMPTES	0€	0€	0€	
AUTRES CREANCES	102 769 €	82 929 €	19 840 €	19,31%	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	0€	0€	0€	
VALEURS MOBILIERES PLACEMENT	0€	0€	0€		AUTRES DETTES	80 616 €	79 075€	1 541 €	1,91%
DISPONIBILITES	3 631 173 €	4 218 707 €	-587 534 €	-16,18%	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	39 028 €	83 092 €	-44 064 €	-112,90%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 232 €	1 232 €	0€						
CHARGES A REPARTIR	0€	0€	0€						
REPORT A NOUVEAU (DEFICIT)	0€	0€	0€						
RESULTAT EXERCICE (DEFICIT)	0€	0€	0€						

TOTAL ACTIF 6 619 726 € 6 762 398 € -142 672 € -2,16% TOTAL PASSIF 6 619 726 € 6 762 398 € -142 672 € -2,16%

## **CHAPITRE VII - AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter *les résultats excédentaires* de l'exercice s'élevant à **294 767.69 euros** de la manière suivante:

- 124 246.74 euros en provision pour travaux (ITEP & SESSAD, reconstruction ALGECOS),
- 68 304.64 euros en provision pour retraites,
- 20 000.00 euros en réserve d'investissement (MECS),
- **20 000.00** euros en provision pour risque (SAIS Prévoyance),
- **62 216.31** euros à la réduction des charges d'exploitation 2013.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

La Présidente du CDSEA

**Marie-Christine CARVALHO**